



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Annuel
Règlements
2015/2016



TOUS AVEC L'ÉQUIPE DE FRANCE DE NATATION

EDF est fier de soutenir depuis 10 ans la Fédération Française de Natation et ses nageurs





NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	2
Les différents programmes	
Schéma général.....	3
Le parcours sportif.....	5
Les équivalences.....	6
Le Synchronat	
Présentation.....	7
Les épreuves.....	7
Les caractéristiques.....	8
Accès aux différents niveaux et compétitions.....	8
Engagements.....	9
Organisation territoriale.....	9
Calendrier des épreuves.....	9
Notation et classement.....	9
Les compétitions	
Dispositif.....	10
Les catégories d'âge.....	10
Le surclassement.....	10
La réglementation des épreuves.....	10
Les officiels.....	10
Les résultats.....	10
Participation des étrangères.....	11
Participation masculine.....	11
Principes.....	11
Dispositif DOM-TOM.....	12
Les différentes compétitions.....	12
La finale des jeunes.....	12
Les autres compétitions.....	12
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver.....	13
Championnats de France Eté.....	14
Récapitulatifs.....	16
Fiches compétitions hiver	
Fiche n° 1 : Journées d'Automne.....	17
Fiche n° 2 : Championnat de France d'hiver Espoir.....	18
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Junior.....	19
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Senior.....	20
Fiches compétitions été	
Fiche n° 5 : Challenge régional et interrégional Espoir / Junior / Senior -Toutes Catégories.....	21
Fiche n° 6 : Championnats régionaux Benjamines.....	22
Fiche n° 7 : Championnats régionaux Espoirs.....	23
Fiche n° 8 : Championnats régionaux Juniors.....	24
Fiche n° 9 : Championnats régionaux Toutes Catégories.....	25
Fiche n° 10 : Championnats interrégionaux National 3 Benjamines.....	26
Fiche n° 11 : Championnats interrégionaux National 3 Espoirs.....	27
Fiche n° 12 : Championnats interrégionaux National 3 Juniors.....	28
Fiche n° 13 : Championnats interrégionaux National 3 Séniors-Toutes Catégories.....	29
Fiche n° 14 : Championnat de France d'été National 2 Espoir.....	31
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Junior.....	32
Fiche n° 16 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Espoir.....	33
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior.....	34
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	35
Procédures d'engagements dans les différentes compétitions	37
Calendrier des compétitions 2015-2016	38
Classement des clubs	39

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

AVANT-PROPOS

Cher(e)s Ami(e) s de la Synchro,

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et peut-être de Paris en 2024, notre volonté a été à travers ce cadre réglementaire d'offrir la meilleure formation possible à nos jeunes nageuses.

Les Règlements de 2015/2016 confirment donc ceux validés pour 2014/2015.

Des régulations sont nécessaires au fur et à mesure de l'analyse des quatre Championnats de France de la saison sportive.

Nous souhaitons avoir le meilleur niveau en qualité lors de nos rendez-vous nationaux et non gérer des effectifs trop importants.

Notre désir est de mieux cibler les quotas de sélection aux compétitions nationales.

En hiver, cela restera une sélection plutôt technique individuelle.

En été, lors des Championnats de France Open Juniors ou Espoirs en plus des figures imposées et ballets libres seront organisés ballets combinés pour Juniors et « Highlight » pour Espoirs afin d'améliorer la performance et les qualités nécessaires à ces catégories d'âge.

Lors de la Finale des Jeunes, la formation de la jeune nageuse sur l'ensemble de la France permet la présentation et l'évaluation des prestations sur leurs aptitudes physiques et chorégraphiques.

Pour les Championnats Seniors, un large éventail d'épreuves est présenté pour une expression en Synchro à la carte. Avec participation de nageuses Juniors, certaines épreuves peuvent être Toutes Catégories (15 ans et plus).

Le Synchronat permet de former les nageuses en développant les qualités spécifiques pour une meilleure pratique de la Nat'Synchro'.

Ainsi chaque nageuse, chaque club peut s'exprimer en Compétition dans les meilleures conditions d'épreuve et de jugement pour accéder à la Performance.

Du travail à tous niveaux facilité par une motivation de tous pour obtenir les meilleurs résultats !

L'engagement des Athlètes, des Entraîneurs et des Dirigeants de Clubs ainsi que des Officiels dans les Règlements 2014/2015 a permis à la Commission Fédérale d'affiner et confirmer les Règlements 2015/2016.

Bonne chance à Toutes et Tous pour cette nouvelle saison sportive 2015/2016 !

Sportivement,

Marie-Claude BESANÇON

Présidente de la commission fédérale

Sylvie NEUVILLE

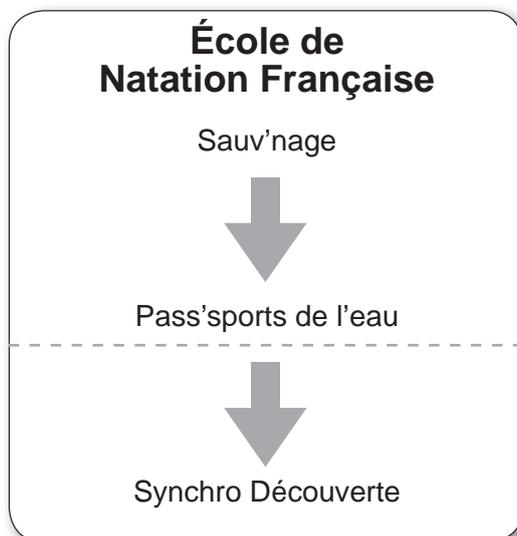
Directrice de la discipline

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

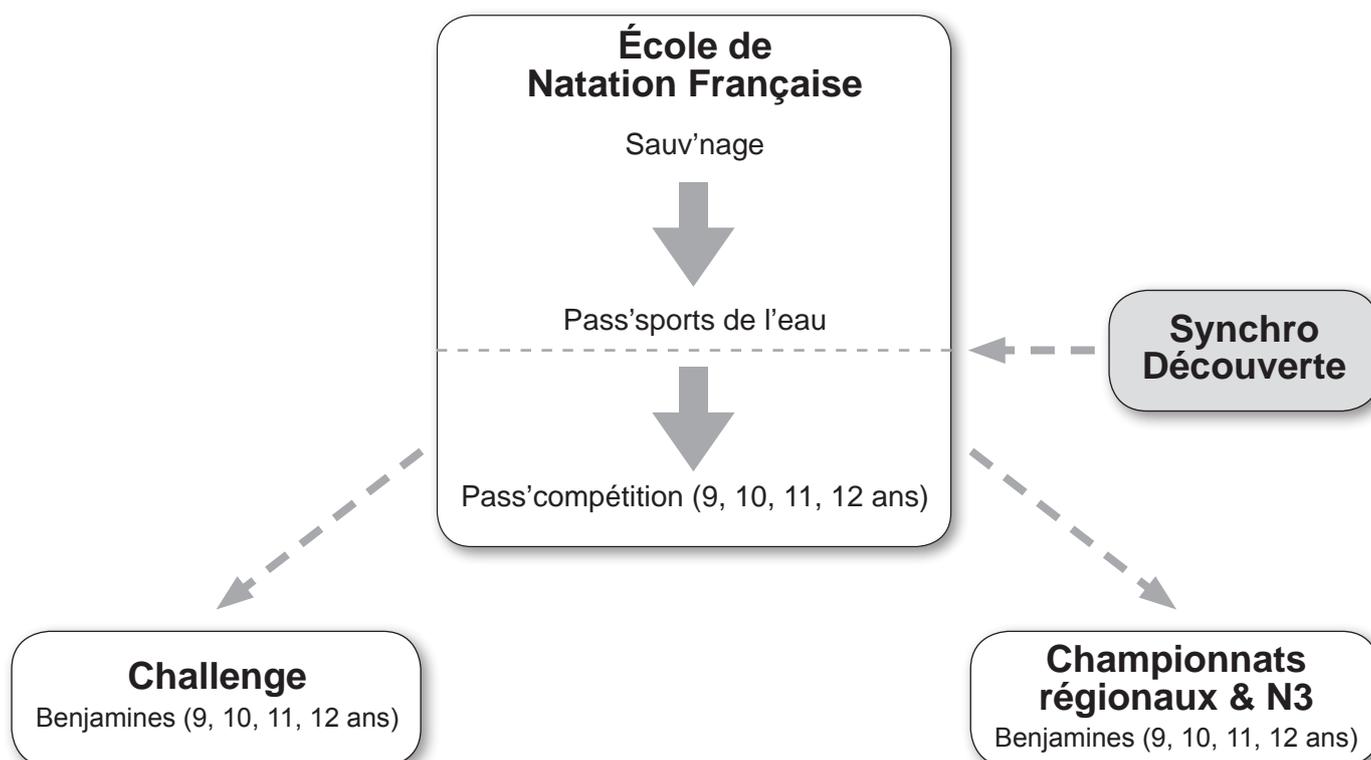
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2008 et après

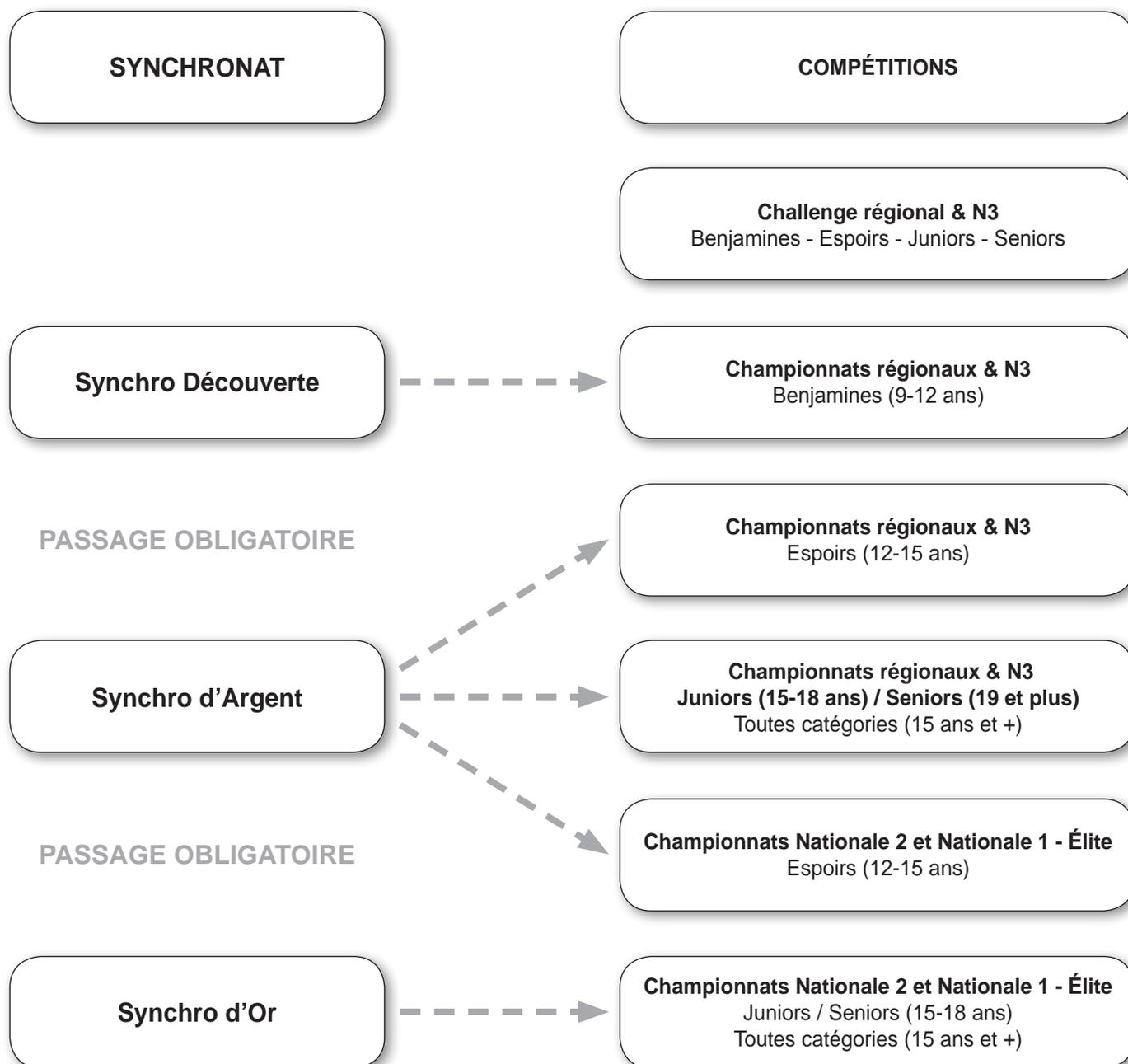


JE SUIS NÉ(E) EN 2008 et après



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ(E) EN 2004 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS BENJAMIN(E)	
Je suis né(é) en 2007, 2006, 2005 ou 2004	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ENF qui est obligatoire si j'ai moins de 12 ans (2004 et après)• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3 et si j'ai moins de 12 ans sous condition d'avoir l'ENF• Les championnats régionaux benjamines sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Les championnats interrégionaux N3 benjamines sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• La Finale des jeunes si j'ai 10 et 11 ans
J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS ESPOIR	
Je suis né(e) en 2004, 2003, 2002 ou 2001	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Les championnats régionaux Espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 Espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N1-Élite Espoirs sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• La Finale des jeunes si j'ai 12 et 13 ans
J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS JUNIOR	
Je suis né(e) en 2001, 2000, 1999 ou 1998	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Les championnats régionaux Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)• Les championnats N1-Élite Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)• Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)• Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)• Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS SENIOR	
Je suis né(e) en 1997 et avant	<p align="center">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte • Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Le Challenge régional et N3 • Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent • Les championnats N2 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) • Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or ou si j'ai déjà participé à un championnat de France N2, N1, Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)

Années d'âge	Saison 2015-2016	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3 benjamines	Régionaux N3, N2 N1-Élite Espoirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite Juniors Espoirs	Régionaux N3, N2 N1-Élite Seniors	Régionaux N3, N2 N1-Élite toutes catégories	Finale des jeunes
11 ans et –	2008* et après	X							
	2004 à 2007	X	X	X					X 2004 à 2006
12 ans	2004	X	X	X	X				X
13 ans	2003	X	X		X				X
14 ans	2002	X	X		X				
15 ans	2001	X	X		X	X	X	X	
16 ans	2000	X	X			X	X	X	
17 ans	1999	X	X			X	X	X	
18 ans	1998	X	X			X	X	X	
19 ans et +	1997 et avant	X	X				X	X	

*Une nageuse née en 2008 titulaire du pass'compétition pourra rentrer dans le Synchronat et/ou participer au Challenge et/ou participer aux Régionaux et Interrégionaux.

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation Synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité.
- Synchro d'Argent
- Synchro d'Or.

**Les nageuses peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec ;
- Propulsion (technique et ballet) ;
- Technique.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion « technique » et/ou propulsion « ballet ».
Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition.

IMPORTANT - Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition. Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.

La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.

L'évaluation est de cette épreuve est identique au pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum)

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant. Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

IMPORTANT - Pour le niveau Synchro d'Argent deux épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Argent. Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :

- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Espoirs pour les nageuses nées en 2001 et après;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Juniors pour les nageuses nées en 2001 et avant.

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Espoirs ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Juniors.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro.

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau « Synchro d'Argent » est obligatoire pour participer aux compétitions Espoirs. Les nageuses Espoirs ayant déjà validé certaines épreuves du niveau Formation peuvent passer les épreuves manquantes soit en Synchro d'Argent, soit en Synchro d'Or. Les épreuves déjà validées en Synchro d'Or (niveau Formation), seront, de droit, validées en Synchro d'Argent, sans avoir à les repasser.

L'obtention du niveau « Synchro d'Or » est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 ou N1 ou Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) et n'ayant que le niveau Synchro d'Argent n'ont pas l'obligation de passer le niveau Synchro d'Or et garderont le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir le niveau national durant toute leur carrière.

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF - Toutes les nageuses nées de 2004 à 2007 doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Pour les 2007, 2006, 2005 et 2004

La validation du « Pass'compétition » donne accès aux

- Niveau Synchro Découverte.
- Compétitions promotions benjamines (régionaux et N3).

La validation du « Pass'compétition » avec la validation du niveau Synchro Découverte donne accès aux

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie benjamines.

RAPPEL - Le Pass'compétition peut être validé avant, pendant ou après le niveau Synchro Découverte

Pour les 2003 et avant

La validation du niveau « Synchro Découverte » donne accès aux

- Niveau Synchro d'Argent.
- Compétitions régionales et N3 de la catégorie benjamines.

La validation du niveau « Synchro d'Argent » donne accès aux

- Niveau Synchro d'Or.
- Compétitions régionales, N3, N2 et N1-Élite catégorie Espoirs (12-15 ans).
- Compétitions régionales, N3 catégorie Juniors (15-18 ans).
- Compétitions régionales, N3 catégorie Seniors (19 ans et plus).
- Compétitions régionales, N3 toutes catégories (15 ans et plus).

La validation du niveau « Synchro d'Or » donne accès aux

- Compétitions N2 et N1-Élite catégorie Juniors (15-18 ans).
- Compétitions N2 et N1-Élite catégorie Seniors (19 ans et plus).
- Compétitions N2 et N1-Élite toutes catégories (15 ans et plus).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans Extranat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire juste après le Pass'sport de l'eau. L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région.

L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements Extranat ne sont pas clos.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental
- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat

Saisie et transmission des résultats

Les comités régionaux transmettront à la FFN, la liste nominative des nageuses ayant validé les programmes Synchro d'Argent et Synchro d'Or au fur et à mesure des validations puisque l'engagement en compétition est possible dès que la nageuse valide le niveau requis.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LES COMPETITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Benjamines : 9-12 ans (2007, 2006, 2005 et 2004).

Une nageuse née en 2008 déjà titulaire du Pass'compétition intégrera la catégorie Benjamines, à condition d'avoir son Synchro Découverte.

- Espoirs : 12-15 ans (2004, 2003, 2002, 2001), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18 ans (2001, 2000, 1999, 1998).
- Seniors : 19 ans et plus (1997 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2001 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2004) considérées comme « Benjamines » et « Espoirs » et les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions seniors-toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses nageant le ballet sont des nageuses seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors.

Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant **dix nageuses** au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen (titulaire de l'écrit depuis moins de deux ans). Cet officiel devra être engagé sur Extranat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2 / SS 6.1.3.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie Espoirs et Juniors : deux solos, deux duos, une équipe, un highlight en espoir, un combo en junior et un juge minimum par équipe.

Accès à la Finale

Le ballet, ayant le meilleur total combiné aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Equipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « Champion de France ». En solo, cependant une nageuse ne peut avoir de titre de Championne de France.

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation Synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

La qualification

Aux compétitions interrégionales N3, nationales 2 et nationales 1-Élite, la qualification prend en compte deux conditions :

- un minima de points à réaliser.
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les équivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et toutes catégories.

Cependant, toutes les nageuses ayant déjà participé à un championnat de France N2 (N2 par équipes compris) ou N1 ou Élite tous niveaux confondus (remplaçantes comprises) et n'ayant que le niveau Synchro d'Argent (niveau Développement) n'ont pas l'obligation de passer le niveau Synchro d'Or et garderont le niveau auquel elles sont positionnées, à savoir les prérequis pour accéder au national durant toute leur carrière.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit de la sélection dans l'année.

Pour les qualifications lors des interrégions (N3), en aucun cas, les ballets classés au-delà du nombre défini par inter-région ne pourront prendre la place d'un ballet se désistant pour quelques raisons que ce soit, même si ces ballets ont obtenu les points de qualification et que les ballets précédents ne sont pas titulaires du niveau requis (exemple : synchro d'or pour les championnats nationaux juniors, seniors et toutes catégories).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Élite dans une catégorie donnée, il devra regagner sa sélection en passant par la N3, l'année suivante dans cette catégorie.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur Extranat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

Sélections pour les collectifs des Equipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Equipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre Elite durant la saison 2014-2015, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Elite 2015-2016, sans passer par la N2 équipes libres 2015-2016. Ces ballets se rajouteront aux 16 équipes libres des éliminatoires élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante en cas de non déplacement des clubs en métropole.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et des solos avant les Journées d'automne de l'île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Les chiffres des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Espoir, Junior, Senior - Fiche n° 1

Championnat d'hiver Espoir - Fiche n° 2.

Championnat d'hiver Junior - Fiche n° 3.

Championnat d'hiver Senior - Fiche n° 4.

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Espoir / Junior / Senior -Toutes Catégories - Fiche n° 5.

Championnat régional Benjamine - Fiche n° 6.

Championnat régional Espoir - Fiche n° 7.

Championnat régional Junior - Fiche n° 8.

Championnat régional Senior-Toutes Catégories - Fiche n° 9.

Championnat interrégional Benjamine - Fiche n° 10.

Championnat interrégional Espoir - Fiche n° 11.

Championnat interrégional Junior - Fiche n° 12.

Championnat interrégional Senior-Toutes Catégories - Fiche n° 13.

Championnat de France d'été N2 Espoir - Fiche n° 14.

Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n° 15.

Championnat de France d'été N1-Élite Espoir - Fiche n° 16.

Championnat de France d'été N1-Élite Junior - Fiche n° 17.

Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n° 18.

***Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.**

La Finale des Jeunes

Les Championnats Nationaux 3 benjamines 2016 et les Championnats Nationaux 3 Espoirs 2016 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2016 pour les nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003. Les conditions d'accès à la Finale des jeunes 2016 seront précisées en annexe en début de saison sportive.

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et régionaux, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves).

QUOTAS DE PLACES ET POINTS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

La qualification aux compétitions prend en compte 2 conditions :

- un minima de points à réaliser
- un quota de places

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minimas lors des championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Elite.

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

		EPREUVES	SOLO LIBRE ESPOIR	SOLO LIBRE JUNIOR	SOLO TECHNIQUE SENIOR
		POINTS	64	65	65
CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER	QUOTAS	Ile de France	6	6	3
		Nord-Est	6	6	3
		Ouest	6	6	3
		Sud-Est	12	12	4
		Sud-Ouest	6	6	3
		Phase qualificative	<p style="text-align: center;">24</p> <p>16 (4 solos à partir de la 3^{ème} place de chaque IR IdF, NE, O, SO) + 8 solos à partir de la 5^{ème} place de l'IR SE des journées d'automne de la saison en cours</p>		
Eliminatoires	<p style="text-align: center;">18</p> <p>8 solos (2 premiers de chaque IR IdF, NE, O, SO) + 4 premiers de l'IR SE) des journées d'automne de la saison en cours + 6 premiers solos de l'étape qualificative</p>				
Finale		12		16	

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ETE

ESPOIRS	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES		SOLO	DUO	EQUIPE	HIGHLIGHT
		POINTS		64	63	62	64
		QUOTAS	Ile de France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	4	9	7	7
			Sud-Ouest	2	4	4	4
Championnats de France N2	Eliminatoires		20 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		
	Finale	12	12	12	12		
Championnats de France N1 Elite	Eliminatoires	16 12 premières des Championnats d' Hiver + 4 premières des N2 de la saison en cours	18 8 premiers Duos des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours	16 6 premières Equipes des N1-Elite de la saison précédente + 5 (la première Equipe de chaque N3 de la saison en cours) + 5 premières Equipes des N2 de la saison en cours			
	Finale	12	12	12	10 5 premiers Highlight Espoirs de chaque N3 de la saison en cours + 5 premiers Highlight Espoirs des N2 de la saison en cours		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JUNIORS	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES		SOLO	DUO	EQUIPE	COMBINE
		POINTS		65	64	63	65
		QUOTAS	Ile de France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	4	9	7	7
			Sud-Ouest	2	4	4	4
	Championnats de France N2	Eliminatoires			20 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3
		Finale		12	12	12	12
	Championnats de France N1 Elite	Eliminatoires		16 12 premières des Championnats d' Hiver + 4 premières des N2 de la saison en cours	18 8 premiers Duos des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours	16 6 premières Equipes des N1-Elite de la saison précédente + 5 (la première Equipe de chaque N3 de la saison en cours) + 5 premières Equipes des N2 de la saison en cours	
Finale		12	12	12	10 5 premiers Combinés Juniors de chaque N3 de la saison en cours + 5 premiers Combinés Juniors des N2 de la saison en cours		

SENIORS / TOUTES CATEGORIES	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	EPREUVES		SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	EQUIPE TECHNIQUE	HIGHLIGHT	COMBINES	EQUIPE LIBRE
		POINTS		66	64	65	65	66	67	66
		QUOTAS	Ile de France	3	2	2	2	2	2	3
			Nord-Est	3	2	2	2	2	2	3
			Ouest	3	2	2	2	2	2	3
			Sud-Est	4	2	2	2	2	2	4
			Sud-Ouest	3	2	2	2	2	2	3
	Championnats de France	Finale directe		16	16	16	16	16	16	16
					6 premiers des N1 de la saison précédente +10 de chaque N3 de la saison en cours					16

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

RECAPITULATIF DES POINTS D'ACCES AUX COMPETITIONS

	BENJAMINES			ESPOIRS				JUNIORS			
	Solo	Duo	Equipe	Solo	Duo	Equipe	Highlight	Solo	Duo	Equipe	Combiné
ACCES N3	58	57	56	60	59	58	60	61	60	59	61
ACCES N2/ N1 ELITE				64	63	62	64	65	64	63	65

	SENIORS/TOUTES CATEGORIES								
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Equipe tech	Equipe libre	Combiné	Highlight	
ACCES N3	61	62	60	61	61	62	63	62	
ACCES N2/ N1 ELITE	65	66	64	65	65	66	67	66	

RECAPITULATIF DU NOMBRE DE BALLETS EN ELIMINATOIRES ET FINALES DIRECTES AUX COMPETITIONS NATIONALES

	ESPOIRS				JUNIORS			
	Solo	Duo	Equipe	Highlight	Solo	Duo	Equipe	Combiné
Championnats de France Hiver	18				18			
Championnats de France N2	12 (finale directe)	20	18	18	12 (finale directe)	20	18	18
Championnats de France N1-Elite	16	18	16	10 (finale directe)	16	18	16	10 (finale directe)

	SENIORS/TOUTES CATEGORIES							
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Equipe tech	Equipe libre	Combiné	Highlight
Championnats de France Hiver (finale directe)	16							
Championnat de France (finale directe)		16	16	16	16	16	16	16

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNE

Les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

CATEGORIES D'AGE

ESPOIR	12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)
SENIOR	19 et ans plus (97 et avant)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour la catégorie espoirs.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories juniors et seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.
- Les nageuses juniors et seniors n'ayant validé que le niveau Synchro d'Argent peuvent participer mais ne pourront pas être sélectionnées pour les championnats de France d'hiver sauf si elles ont déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises).

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
ESPOIR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
SENIOR		Solo technique	2'00 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

ESPOIR & JUNIOR	Les Journées d'Automne permettront à : - vingt-quatre (24) solos (quatre (4) solos de chaque IR O, IDF, SO, NE classés de la 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} place et huit (8) solos de l'IR SE, classés de la 5 ^{ème} à la 12 ^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Espoirs ou Juniors des championnats d'hiver 2015, à condition d'avoir réalisé 64 points en Espoirs et 65 points en Juniors. - douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné solo) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Espoirs ou Juniors des championnats d'hiver 2015, à condition d'avoir réalisé 64 points en Espoirs et 65 points en Juniors. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.
SENIOR	Les Journées d'Automne 2015 permettront à 16 nageuses (les trois (3) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques seniors des championnats d'hiver 2015 à condition d'avoir réalisé 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis <i>La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2016 se fera lors de la compétition N3 d'été senior 2016.</i>

CLASSEMENT ET PODIUMS

ESPOIR & JUNIOR	50% figures imposées 50% solo libre
SENIOR	100% solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 2 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER ESPOIR

ESPOIR

12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

Phase qualificative

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

La qualification à la phase qualificative permet à 24 solos (quatre (4) solos de chaque IR O, IDF, SO, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place et huit (8) solos de l'IR SE, classés de la 5^{ème} à la 12^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos des championnats d'hiver Espoir 2015, à condition d'avoir réalisé 64 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.

Championnats de France Hiver

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Espoirs 2003, 2002, 2001, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 2015 ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2015

3 conditions d'accès

Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2015	Qualification directe N-1
les douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné solo) des Journées d'Automne 2015, à condition d'avoir réalisé 64 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	les six (6) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Espoir 2015.	les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Espoir 2015 Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2015.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
PHASE QUALIFICATIVE		Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER ESPOIR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les douze (12) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Espoir 2016 pour l'épreuve éliminatoire solo, les suivantes ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2016 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Espoir 2016.

CLASSEMENT & PODIUMS

Phase qualificative	100% solo libre (pas de podium)
Championnat de France d'Hiver Espoir	50% figures imposées + 50% solo libre Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Espoir est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Espoir est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2004, 2003, 2002 et 2001). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Espoir est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2004 et 2003).

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

JUNIOR

15, 16, 17, 18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)

CONDITIONS D'ACCES

Phase qualificative

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Ou avoir déjà participé à un Championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La qualification à la phase qualificative permet à 24 solos (quatre (4) solos de chaque IR O, IDF, SO, NE classés de la 3^{ème} à la 6^{ème} place et huit (8) solos de l'IR SE, classés de la 5^{ème} à la 12^{ème} place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos des championnats d'hiver Junior 2015, à condition d'avoir réalisé 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.

Championnats de France Hiver

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
- Ou avoir déjà participé à un Championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Juniors 2000, 1999, 1998, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite Juniors et Espoirs 2015 et des championnats de France d'été National 2 Juniors 2015, ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2015.

3 conditions d'accès

Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2015	Qualification directe N-1
les douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné solo) des Journées d'Automne 2015, à condition d'avoir réalisé 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	les six (6) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2015.	les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Junior 2015 Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2015.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
PHASE QUALIFICATIVE		Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les douze (12) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2016 pour l'épreuve éliminatoire solo, les suivantes ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2016 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2016.

CLASSEMENT & PODIUMS

Phase qualificative	100% solo libre (pas de podium)
Championnat de France d'Hiver Junior	50% figures imposées + 50% solo libre Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2001, 2000, 1999 et 1998). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2001 et 2000).

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR

SENIOR

19 ans et plus (1997 et avant)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
 - Ou avoir déjà participé à un Championnat de France tous niveaux confondus (remplaçantes comprises)
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte une finale directe de seize (16) nageuses.
- La qualification dans l'épreuve « solo technique » se fait sur deux modes distincts. La qualification est nominative et sans remplaçante.

Qualification directe N-1

les trois (3) premières solistes techniques du championnat de France d'été Senior 2015.

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2015.

Qualification dans l'année

les seize (16) solos (les trois (3) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE), du classement des Journées d'Automne 2015, à condition d'avoir 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR	Solo technique	2'00 (+ou- 15 sec)

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de Champion de France en solo technique Senior est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 5 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

PUBLIC CONCERNE

Cette compétition est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

CATEGORIES D'ÂGE

BENJAMINE	9-12 ans (2007, 2006, 2005, 2004)
ESPOIR	12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)
SENIOR	19 et ans plus (97 et avant)
TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2001 et avant)

CONDITIONS D'ACCES

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat.
- Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition. Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIE	EPREUVES	DUREE
BENJAMINE	Solo	1'30 (+ou- 15 sec)
	Duo	2'00 (+ou- 15 sec)
	Equipe	2'30 (+ou- 15 sec)
	Ballet combiné	3'00 (+ou- 15 sec)
ESPOIR	Solo	1'45 (+ou- 15 sec)
	Duo	2'15 (+ou- 15 sec)
	Equipe	3'00 (+ou- 15 sec)
	Ballet combiné	3'30 (+ou- 15 sec)
JUNIOR/SENIOR TOUTES CATEGORIES	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)
	Duo	2'30 (+ou- 15 sec)
	Equipe	3'30 (+ou- 15 sec)
	Ballet combiné	4'00 (+ou- 15 sec)

La région propose parmi ces quatre épreuves celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories.

Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA.

CLASSEMENT ET PODIUMS

Classement : 100% ballet

Podium : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX BENJAMINES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

BENJAMINE

9-12 ans (2007, 2006, 2005, 2004)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le pass'compétition.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres benjamines implique de fait la participation en figures imposées.
BENJAMINE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Equipe	3'00 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	58 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	57
Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	56

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ESPOIRS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

ESPOIRS

12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2015 espoirs.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
ESPOIRS	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ou- 15 sec)	100% Highlight

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	60 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	59
Equipe	58 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
Highlight	60

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale :

Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées

Highlight : 100%

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JUNIORS

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

JUNIORS

15, 16, 17, 18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2015 juniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JUNIORS	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	100% Ballet Combiné

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour les Championnats Nationale 2.

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	61 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	60
Equipe	59 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
Ballet combiné	61

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale :
Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées
Ballet combiné : 100%

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX TOUTES CATEGORIES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

TOUTES CATEGORIES

15 ans et plus (2001 et avant)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé au championnat de France seniors 2015, au championnat de France toutes catégories 2015 ainsi que les solos libres seniors 2016.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Pour les compétitions seniors- toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses seniors (19 ans et plus). Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES		SCORE QUALIFICATION
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	2'20 (+ou- 15 sec)	60
	Duo libre	3'00 (+ou- 15 sec)	61
	Equipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ou- 15 sec)	61 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Equipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou- 15 sec)	62 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	63
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ou- 15 sec)	62

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour le Championnat de France toutes catégories .

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats des éliminatoires et éventuellement de la finale :

100% ballet

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 BENJAMINES

BENJAMINE

9-12 ans (2007, 2006, 2005, 2004)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le pass'compétition.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

Les nageuses âgées de 12 ans (2004) considérées comme « Benjamines » et « Espoirs » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres benjamines de fait la participation en figures imposées.
TOUTES CATEGORIES	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)	
		Duo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	3'00 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats National 3 benjamines 2016 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2016 pour les nageuses nées en 2005 et 2006.

Les conditions d'accès à la Finale des jeunes 2016 seront précisées en annexe en début de saison sportive.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 ESPOIRS

ESPOIRS

12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

• Les nageuses âgées de 12 ans (2004) considérées comme « Benjamines » et « Espoirs » et les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
ESPOIRS	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	3'30 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ou- 15 sec)	100% Highlight

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Elite.

Ils serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2016 pour les nageuses nées en 2003, 2004. Les conditions d'accès à la Finale des jeunes 2016 seront précisées en annexe en début de saison sportive.

Solo	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Espoir. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points. Ces championnats serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des jeunes 2016 pour les nageuses nées en 2003 et 2004. Les conditions d'accès à la Finale des jeunes 2016 seront précisées en annexe en début de saison sportive.
Duo	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2 ^{ème} à 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les huit (8) duos classés 2 ^{ème} à la 9 ^{ème} place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Espoir. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Elite Espoir. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points.
Equipe	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) équipes classées de la 2 ^{ème} à la 7 ^{ème} place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Espoir. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 62 points. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Elite Espoir. En cas de désistement, équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 62 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à • dix-huit (18) highlights minimum (les trois (3) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) highlights classés de la 2 ^{ème} à la 7 ^{ème} place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de highlights lors du championnat National 2 Espoir. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points. • cinq (5) highlights (chaque highlight champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire highlight lors du championnat National 1-Elite Espoir. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale : solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées

Highlight : 100%

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 JUNIORS

JUNIORS

15, 16, 17, 18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
- IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ou n'ayant pas participé à un Championnat de France ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France N2 Juniors. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France N2.**
- Les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.
- Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
- Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Elite.

Solo	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Junior. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2ème à 4ème place des IR : O, IDF, SO, NE et les huit (8) duos classés 2ème à la 9ème place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Elite Junior. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe	Le championnat interrégional N3 2016 permettra <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) équipes classées de la 2ème à la 7ème place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Junior. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 63 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Elite Junior. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 63 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) ballets combinés classés de la 2ème à la 7ème place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de ballet combiné lors du championnat National 2 Junior. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) ballets combinés (chaque ballets combinés champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire ballet combiné lors du championnat National 1-Elite Junior. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale : solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées

Ballet combiné : 100% ballet

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX N3 SENIORS & TOUTES CATEGORIES

TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2001 et avant)
SENIOR	19 et ans plus (1997 et avant)

CONDITIONS D'ACCES

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

• Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ou n'ayant pas participé à un Championnat de France ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France Seniors-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France.

Les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné) même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet sont des nageuses seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre seniors.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ou-15 sec)
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	2'20 (+ou-15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ou-15 sec)
	Equipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ou-15 sec)
	Equipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou-15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou-15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ou-15 sec)

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat de France.

EPREUVE	SCORE COMBINE (ballet/imposé)
Solo	La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. Le championnat interrégional N3 2016 permettra à seize (16) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE) d'accéder à la finale directe solo lors du championnat de France Senior. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à dix (10) duos techniques d'accéder à la finale directe duo technique lors du championnat de France seniors-toutes catégories. En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo libre	Le championnat interrégional N3 2016 permettra dix (10) duos libres d'accéder à la finale directe duo libre lors du championnat de France seniors-toutes catégories. En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe technique	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à dix (10) équipes techniques d'accéder à la finale directe équipe technique lors du championnat senior-toutes catégories. En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe libre	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à seize (16) équipes libres (les trois (3) premières équipes libres des IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premières équipes libres de l'IR SE) d'accéder à la finale directe équipe libre du championnat de France senior-toutes catégories. En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Combiné	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à dix (10) ballets combinés d'accéder à la finale directe ballet combiné du championnat National senior-toutes catégories. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2016 permettra à dix (10) highlights d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National senior-toutes catégories. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats des éliminatoires et éventuellement de la finale : 100% ballet

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 ESPOIR

ESPOIR

12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
 Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. • Avoir obtenu 64 points aux N3 2016. • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour permettre à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné) de se qualifier. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points.
Duo	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir obtenu 63 points aux N3 2016 • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour à vingt (20) duos (les trois (3) duos classés de la 2^{ème} et 4^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les huit (8) duos classés 2^{ème} à la 9^{ème} place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Espoir. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points.
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> • Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • Avoir obtenu 62 points aux N3 2016 • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour permettre à dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) équipes classées de la 2^{ème} à la 7^{ème} place de l'IR SE) de se qualifier. En aucun cas, les équipes classées au-delà ne pourront prendre leur place même si elles ont obtenu 62 points.
Highlight	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir obtenu 64 points aux N3 2016 • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour permettre à dix-huit (18) highlights (les trois (3) highlights classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) highlights classés de la 2^{ème} à la 7^{ème} place de l'IR SE) de se qualifier. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 64 points.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
ESPOIRS	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	
		Duo	2'45 (+ou- 15 sec)	
		Equipe	3'30 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à douze (12) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les quatre (4) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Espoir 2016 pour l'épreuve éliminatoires solo.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Espoir 2016 pour l'épreuve éliminatoires duo.
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Espoir 2016 pour l'épreuve préliminaire équipe.
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) highlights et une finale à douze (12) highlights.	À l'issue de la finale (100 % highlight), les cinq (5) premiers highlights seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Espoir 2016 pour la finale directe highlight.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Espoir est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2004, 2003, 2002 et 2001). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Espoir est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2004 et 2003).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe espoir est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight espoir est attribué

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

JUNIOR

15-18 ans (1998, 1999, 2000, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats N3

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. • Avoir obtenu 65 points aux N3 2016. • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour permettre à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos de chaque IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE, du classement combiné) de se qualifier. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir obtenu 64 points aux N3 2016 • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour vingt (20) duos (les trois (3) duos classés 2^{ème} et 4^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les huit (8) duos classés 2^{ème} à la 9^{ème} place de l'IR SE) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> • Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • Avoir obtenu 63 points aux N3 2016 • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour permettre à dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) équipes classées de la 2^{ème} à la 7^{ème} place de l'IR SE) de se qualifier. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 63 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Ballet combiné	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir obtenu 65 points aux N3 2016 • La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats interrégionaux N3 2016 pour permettre à dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2^{ème} à la 4^{ème} place des IR : O, IDF, SO, NE et les six (6) ballets combinés classés de la 2^{ème} à la 7^{ème} place de l'IR SE) de se qualifier. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à douze (12) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les quatre (4) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2016 pour l'épreuve éliminatoires solo.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt (20) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2016 pour l'épreuve éliminatoires duo.
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2016 pour l'épreuve préliminaire équipe.
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.	À l'issue de la finale (100 % ballet combiné), les cinq (5) premiers ballets combinés seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2016 pour la finale directe ballet combiné.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Junior est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2001, 2000, 1999 et 1998). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2001 et 2000).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en ballet combiné est attribué

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE ESPOIR

ESPOIR

12, 13, 14, 15 ans (2004, 2003, 2002, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. • Avoir obtenu 64 points • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - le championnat de France d'hiver espoir 2015 pour permettre aux douze (12) premiers solos de se qualifier - le championnat de France N2 espoir pour permettre aux quatre (4) premiers solos de se qualifier <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver espoir, la régulation se fera sur le championnat de France N2 espoir pour atteindre un effectif de seize (16) solos.</p>
Duo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 espoir 2016 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional). En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points - le championnat de France N2 espoir 2016 pour cinq (5) duos - le championnat de France N1-Élite espoir de la saison précédente pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite espoir de la saison précédente, la régulation se fera sur le championnat de France N2 espoir pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos.</p>
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> • Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 2016 espoir pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale). En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 62 points - le championnat de France N2 espoir 2016 pour cinq (5) équipes - le championnat de France N1-Élite espoir de la saison précédente pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite espoir de la saison précédente, la régulation se fera sur le championnat de France N2 espoir pour atteindre un effectif de seize (16) équipes.</p>
Highlight	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - le championnat interrégional N3 espoir 2016 pour 5 highlights (chaque highlight champion interrégional N3). En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points - le championnat de France N2 espoir 2016 pour cinq (5) highlights.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
ESPOIR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	100% Highlight
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Highlight	Cette épreuve comporte une finale directe à dix (10) highlights			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite en figures imposées espoirs est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2004, 2003, 2002 et 2001). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées espoirs est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2004 et 2003).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe espoir est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite highlight est attribué

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JUNIOR

JUNIOR

15-18 ans (1998, 1999, 2000, 2001)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or. Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. • Avoir obtenu 65 points • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - le championnat de France d'hiver junior 2015 pour permettre aux douze (12) premiers solos de se qualifier - le championnat de France N2 junior pour permettre aux quatre (4) premiers solos de se qualifier <p>En cas de non-participation d'une des solistes qualifiés à l'issue du championnat de France d'hiver junior, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior pour atteindre un effectif de seize (16) solos.</p>
Duo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 junior 2016 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3). En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenus 64 points même les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or - le championnat de France N2 junior 2016 pour cinq (5) duos - le championnat de France N1-Élite junior de la saison précédente pour huit (8) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior de la saison précédente, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior pour atteindre un effectif de dix-huit (18) duos.</p>
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> • Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc. • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 junior 2016 pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale). En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenus 63 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or - le championnat de France N2 junior 2016 pour cinq (5) équipes - le championnat de France N1-Élite junior de la saison précédente pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite junior de la saison précédente, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior pour atteindre un effectif de seize (16) équipes.</p>
Ballet combiné	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - le championnat interrégional N3 junior 2016 pour 5 ballets combinés (chaque ballet combiné champion interrégional N3). En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or - le championnat de France N2 junior 2016 pour cinq (5) ballets combinés.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze solos (12).			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.			
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Ballet combiné	Cette épreuve comporte une finale directe à dix (10) ballets combinés			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2001, 2000, 1999, 1998). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2001 et 2000).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ETE SENIOR & TOUTES CATEGORIES

JUNIOR	15-18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)
SENIOR	19 et ans plus (1997 et avant)

CONDITIONS D'ACCES

- Avoir validé le Synchro d'Or. Ou avoir déjà participé à un championnat de France tous niveaux confondus.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.

La catégorie senior- toutes catégories est conservée sur un même niveau. Les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre seniors.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

- La participation des nageuses juniors retenues en équipe nationale dépend du calendrier international.
- **L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.**

Solo	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. Elle prend en compte les championnats interrégionaux N3 2016 pour seize (16) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premiers solos de l'IR SE). En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR), En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. - le championnat de France Senior de la saison précédente pour six (6) duos techniques.
Duo libre	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) duos libres (les deux (2) premiers duos libres de chaque IR), En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. - le championnat de France Senior de la saison précédente pour six (6) duos libres.
Equipe technique	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) équipes techniques (les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR) , En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. - le championnat de France Senior de la saison précédente pour six (6) équipes techniques.
Equipe libre	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte les championnats interrégionaux N3 2016 pour seize (16) équipes libres (les trois (3) premières équipes libres des IR : O, IDF, SO, NE et les quatre (4) premières équipes libres de l'IR SE). En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) ballets combinés (les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR), En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. - le championnat de France N1-Elite Toutes Catégories de la saison précédente pour six (6) ballets combinés.
Highlight	<ul style="list-style-type: none"> • La qualification dans cette épreuve prend en compte <ul style="list-style-type: none"> - les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque IR) En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. - le championnat de France Senior de la saison précédente pour six (6) highlights.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ou-15 sec)
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	2'20 (+ou-15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ou-15 sec)
	Equipe technique (4 à 8 nageuses)	2'50 (+ou-15 sec)
	Equipe libre (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou-15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou-15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses)	2'30 (+ou-15 sec)
Solo libre / Duo technique / Duo libre / Equipe technique / Equipe libre / Ballet combiné / Highlight Chacune de ces épreuves comporte une finale directe de seize (16) ballets.		

CLASSEMENT & PODIUMS

100% ballet. Un podium est organisé et un titre de champion de France Eté sénior - toutes catégories est attribué en solo libre, en duo technique, en duo libre, en équipe technique, en équipe libre, en ballet combiné et en highlight.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet « Extranat » est une obligation.

Les engagements comprennent :

- l'engagement des nageuses et des ballets ;
 - l'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure « Extranat » du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journées d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Espoir, Junior et Senior ;
- Championnats régionaux d'été Benjamine, Espoir, Junior, Senior et Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux d'été N3 Benjamine, Espoir, Junior, Senior et Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Espoir « Nationale 2 » ;
- Championnat de France Espoir « N1-Élite » ;
- Championnat de France Junior « Nationale 2 » ;
- Championnat de France Junior « N1-Élite » ;
- Championnat de France Senior-Toutes Catégories ;
- Finale des jeunes.

Engagements prévisionnels

Les engagements préliminaires concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par mail au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr)

Engagements Extranat

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « Extranat », ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur Extranat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur Extranat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire.

À l'issue de vos engagements, sur « Extranat » vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

Adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- le récapitulatif des engagements édités à partir d'Extranat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
- l'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur « Montant des Engagements 15-16 » (ce tableur sera envoyé en début de saison à chaque comité régional) accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.

Adresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- le document en ligne d'engagement du jury, précisant les dates et épreuves de disponibilité,
- le récapitulatif des engagements édités à partir d'Extranat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition.

Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés au moment des engagements pour être validés.

Pour les compétitions gérées par la région et/ou l'interrégion : voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2015-2016

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements Extranat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
21 & 22/11/2015 Date butoir	Figures imposées Solo Espoir - Solo Junior - Solo technique - Senior	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnats de France d'Hiver Espoirs, Juniors et Seniors					
10 au 13/12/2015	Figures imposées Solo Espoir - Solo Junior - Solo technique - Senior	30/10/2015	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Juniors					
19 & 20/03/2016 Date butoir	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnats de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
5 au 10/04/2016	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Combiné	30/01/2016	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Espoirs et sélection Finale des jeunes					
7 & 8/05/2016 Date butoir	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnats de France Espoirs Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
17 au 22/05/2016	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Highlight	30/01/2016	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Seniors					
12/06/2016 Date butoir	Solo libre Duo technique Duo libre Equipe technique Equipe libre Combinés Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Finale des jeunes					
30/06/2016 & 1/07/2016	Figures imposées benjamines et Espoirs Solo benjamines et Espoirs Parcours à sec		Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats de France Seniors & Toutes Catégories					
02 & 03/07/2016	Solo libre Duo technique Duo libre Equipe technique Equipe libre Combinés Highlight	30/01/2016	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en natation Synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

- Un classement pour chaque catégorie (Benjamines, Espoirs, Juniors, Seniors et Toutes Catégories). Il est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance d'une catégorie concernée ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles de la catégorie concernée ;
 - bonus de sélections en Equipe de France pour la catégorie concernée.
- Un classement pour chaque niveau est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance du niveau concerné ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles du niveau concerné.
- Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Synchronat, Benjamines, Finale des jeunes)
- Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :
 - valeur individuelle de chaque nageuse, en ne conservant que la meilleure performance ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles ;
 - bonus de sélection en Equipe de France ;
 - bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

1. Valeur individuelle de chaque nageuse

Seule la meilleure performance de la saison de chaque nageuse licenciée dans une compétition inscrite au calendrier fédéral sera prise en compte. Les cumuls sont interdits, chaque nageuse ne peut marquer qu'une seule fois.

Toutes les nageuses du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à la compétition et affectés d'un coefficient :

- figures imposées en catégories Benjamines, Espoirs et Juniors ;
- ballets pour la catégorie Senior et Toutes Catégories
- ballets pour les nageuses participant au Challenge.

• Pour les nageuses engagées dans le Synchronat :

- des points sont attribués par niveau acquis.

• Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition Natation Synchronisée :

- un bonus de 10 points est attribué.

2. Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

Tous les ballets du club sont classés en fonction de leur points obtenus au niveau de participation le plus élevé.

Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation ci-jointe.

Pour les championnats « Open », ne tenir compte que du classement des ballets français. Pour toutes les compétitions comportant des finales, tenir compte d'abord des résultats obtenus sur les points combinés finale, puis des résultats obtenus sur les points combinés éliminatoires pour les ballets non présents en finale. Si les points de la finale sont inférieurs aux points des éliminatoires, il faut quand même tenir compte des points de la finale.

3. Bonus nombre de nageuses classées

Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

4. Sélections internationales

Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.

Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.

Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.

Classement national des Comités Régionaux : Le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.

Classement national des interrégions : Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PLACE	POINTS
1	200
2	195
3	190
4	180
5	175
6	170
7	165
8	160
9	155
10	150
11	145
12	140
13	130
14	128
15	126
16	124
17	122
18	120
19	118
20	116
21	114
22	112
23	110
24	108
25	106
26	104
27	102
28	100
29	98
30	96
31	94
32	92
33	90
34	88
35	86
36	84
37	82
38	80
39	78
40	76

	COEFF:1		COEFF:2	
SOLO	2	SENIORS TOUTES CATEGORIES	Finale N1	18
			N1	14
			N2	9
			N3	5
			région	3
DUO	3	JUNIORS	Finale N1	22
			N1	18
			N2	12
			N3	6
			région	4
EQUIPE	5	ESPOIRS	Finale N1	18
			N1	14
			N2	9
			N3	5
			région	3
HIGHLIGHT	5	BENJAMINES	N3	4
			région	2
COMBINE	5	CHALLENGE	interreg	1
			région	0,5

BONUS SELECTIONS EQUIPES DE France			
	MINIMES	JUNIORS	SENIORS
PRESELECTION	500	500	500
COMPE. PREPA.	1000	1200	5000
COMBINE	2000	2500	6000
EQUIPE	2000	3000	7000
DUO	3000	4000	9000
SOLO	3500	5000	6000
BONUS NON CUMULABLE			

BONUS FINALE DES JEUNES	
PLACE	POINTS
1	1000
2	900
3	800
4	700
5	680
6	660
7	640
8	620
9	600
10	580
11	560
12	540
13	520
14	500
15	480
16	460
17	440
18	420

POINTS VALIDATION SYNCHRONAT	
DECOUVERTE	150 PTS
SYNCHRO ARGENT	300 PTS
SYNCHRO OR	500 PTS
UN SEUL NIVEAU PRIS EN COMPTE ET NON CUMULABLE AVEC LES CHAMPIONNATS	

PASS COMPETITION
10 PTS

SOCLE INSTITUTIONNEL	
Commission fédérale	Barème identique aux autres commissions sportives (à l'étude à la FFN)
Comité Directeur	
Licenciés	
ENF	
Officiel	